

## **La dépression marocaine face à la résistance de Gdaïm Izig (octobre-décembre 2010)**

La création du Front Polisario (FP), en mai 1973 demeure une réponse légitime au « projet d'autonomie » au Sahara occidental, proposé, à la fin des années 1970, par l'Espagne franquiste, et repris depuis par le Maroc. En témoigne le dernier discours de Mohamed VI qui exige encore, le 6 novembre 2010, le plan d'autonomie, sous son règne comme solution politique du Sahara occidental. Les différentes concessions faites par le FP, poussé par la pression médiatique et diplomatique internationale, depuis le cessez-le-feu (Clf) ne font qu'encourager les monarchistes marocains à continuer sur cette voie, sans issue pour dominer le peuple sahraoui.

Sans délégitimer le Mouvement du FP, l'Intifada de 2005 dans les territoires occupés, avec d'extrêmes violences, est une deuxième réponse ferme de la masse du peuple sahraoui contre l'inapplication du droit international. Là, aussi, les soulèvements pacifistes post-2005 au Sahara occupé ne pouvaient se produire qu'après le glissement manifeste de l'inapplication du droit international vers la volonté hégémonique des puissances, (en tête le gouvernement français), qui dictent leurs lois, écartant ainsi le principe d'autodétermination. L'organisation des Nations unies devient, ainsi, dans la période post-guerre froide notamment, un « labo » des tractations entre ces anciens nouveaux empires capitalistes, sans se soucier de l'impartialité, paradoxalement, tant déclarée. Pourtant la décolonisation du Sahara occidental reste, toujours, saisie par le Conseil de Sécurité, confirmée récemment par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (La 65<sup>e</sup> session de la 4<sup>e</sup> Commission, du 9 octobre 2010). Cette année de la célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale sur l'octroi de *l'indépendance* aux pays et aux peuples encore colonisés.

• • •

L'ordre nouveau des soulèvements aux territoires occupés voit le jour. En effet, les Sahraouis de l'Aaïun ont décidé de protester contre l'occupation du Maroc et sa main mise sur l'économie des territoires. Leur installation de fortune, par milliers, à partir du 10 octobre 2010 au Camp de Gdeïm Izig, situé à 12 Km de la ville de l'Aaïun prouve la continuité de la lutte, autrement, pour la décolonisation du Sahara et révèle, surtout l'importance et la prépondérance d'une insurrection locale.

Ce dernier exode de 20 000 Sahraouis ressemble aux premières heures de l'exode massif des Sahraouis fuyant (entre 1976 et 1979) l'avancée des troupes marocaines qui les ont poursuivis jusqu'au camp de fortune installé, à la hâte au Sahara occidental dont le plus connu est celui d'Oum Dreïga et d'autres encore. L'usage des bombes de napalm et d'autres bombes incendiaires larguées sur ces civils désarmés avait pour finalité, aux yeux des généraux d'Hassan II de disperser ces semi-nomades sahraouis et les empêcher de rejoindre le mouvement de libération. Le Maroc, par ces actions paramilitaires (en marge de son invasion des territoires) voulait regrouper des dizaines de milliers de réfugiés dans les villes de l'Aaïun, et Smara pour mieux les contrôler.

Ce bref rappel de la lutte de 35 ans, en vue d'une décolonisation intégrale du Sahara nous permet d'évoquer quatre éléments susceptibles de nous faire comprendre :

1° Le bien fondé de la résistance juste des insurgés pacifistes sahraouis qui se sont installés à Gdeïm Izig dont le deuxième communiqué du Comité sahraoui de dialogue (CSD) nous révèle le point de rupture avec la conception des autorités marocaines vis-à-vis du problème politique du Sahara occidental.

2° La signification du terme « hogra » comme explication de l'attente des Sahraouis.

3° « La Saba » marocaine qui s'étend au Sahara occidental.

4° Le recours par les tribunaux marocains aux jugements expéditifs à l'égard des militants pacifistes sahraouis dans la brève conjoncture post-Gdeïm Izg.

La publication et la traduction du Communiqué du CSD avec les autorités administratives marocaines, constituant ainsi un document historique du soulèvement innovateur dans les territoires occupés.

### *1° L'assaut sur Gdeïm Izig est une rupture de cessez-le-feu*

La *houdna*, la trêve, entre le Maroc et le FP, conclu le 6 septembre 1991, n'a pas abouti, 19 ans après, vers l'armistice entre le Polisario et le Maroc, aux urnes sur lesquelles les deux adversaires s'étaient engagés.

Nous ne pouvons pas non plus réduire ce clf au Sahara occidental uniquement aux actes d'hostilité sur les fortifications militaires marocaines, sinon on trompe l'opinion publique.

Selon les rapports semestriels du Secrétaire général des Nations Unies, les ruptures du clf, sont de l'ordre de 10 et 11 violations. Il dit, dans son dernier rapport (n° S 2010/ 175), du 6 avril 2010 que la force d'interposition « *a constaté et enregistré 24 nouvelles violations commises par l'Armée royale marocaine, ce qui constitue une augmentation par rapport à la période précédente, (11 violations). Ces infractions concernaient notamment la construction sans l'autorisation de la MINURSO, de nouveaux bâtiments et logements dans les secteurs de Haouza, Mahbas, Awsard et Tichla* ». d'autant plus, que les forces militaires du Maroc engagées le 8 novembre 2010, dans l'assaut sur le camp de Gdeïm Izig « *ont été prélevées sur les contingents installés dans le secteur de Guelta, de Haouza et sous-secteur d'Amgala.* » (Cf. *Communiqué du ministère sahraoui de l'information*, du 9 novembre 2010).

Nous constatons que l'attaque délibérée sur les réfugiés du Camp de Gdeïm Izig, à peine installés, est une flagrante rupture de clf, du fait que l'accord militaire n° 1, conclu entre le Front Polisario et le Maroc, qui englobe tout l'espace du Sahara occidental ne concerne pas uniquement les affrontements entre militaires, entre les deux adversaires sur les fortifications militaires marocaines longues de 2 700 Km.

Le Maroc peut donc, délibérément, déplacer des troupes de combat quand il le veut pour mater l'insurrection des civils sahraouis dans un territoire occupé. Pourtant, il s'agit-là des citoyens sahraouis, victimes de la répression marocaine qui doivent voter et exprimer leurs choix pour le futur politique des territoires. D'autant plus que la communauté internationale et les soldats de la force d'interposition ne les protègent pas. Le clf n'est donc pas respecté sur l'ensemble d'un territoire encore sous l'administration coloniale espagnole.

Le comportement de l'adversaire marocain ne peut être compris, dans l'état actuel de son occupation du Sahara occidental que par le rappel de deux conceptions : celle de la « Hogra » et celle de « l'allégeance ».

Comment le bien fondé de la résistance des insurgés de Gdeïm Izig s'éloigne de ces deux conceptions marocaines.

## *2° La « Hogra » n'explique pas l'attente des Sahraouis*

Le silence des intellectuels et hommes de lettres du Maroc envers ce qui se passe au Sahara occidental est devancé depuis plus d'une décennie par un journalisme réformiste qui s'efforce d'échapper au contrôle implacable du Maghzen sur les médias nationaux par le Maroc et de couvrir objectivement les événements au Sahara occidental.

Une revue comme *Tel Quel*, par exemple, a qualifié, dans plusieurs de ses articles, certain comportement du Maghzen au Sahara occupé, qu'il qualifie de « marocain » en terme de « hogra » (mépris, déconsidération, rabaissement des nomades sahraouis). Dénomination arabe complexe connue au Maghreb (et utilisée aussi dans la hassanya quand on dit « mahganri bih : il n'était pas à la hauteur »). Par cette qualification, il déplace une question de décolonisation vers une affaire proprement nationale marocaine qui ne peut être résolue, selon eux, que par la réduction du large écart entre riches et pauvres marocains en offrant plus de reconsidération morale en faveur des Sahraouis du désert. En vulgarisant le terme, il déplace, sans blesser le New Makhzen, le sens profond de la résistance aux territoires occupés le réduisant à un clivage classique entre stratifications sociales au Maroc, dont les Sahraouis sont présumés faire partie.

Ce deuxième communiqué des insurgés réfugiés a barré la route à cette interprétation gratuite. Or, la main mise du Maroc au Sahara occidental, depuis 1976, l'attaque de Gdeïm Izig et l'insurrection de l'Aaïun et de Smara, juste après, trouvent une autre explication sociologique, plus crédible : Dans une pratique, nouvelle, la Siba (l'anarchie tribale face à un ordre établi) est introduit au Sahara.

## *3° L'extension de la Siba du Maroc au Sahara occidental occupé*

Le Sahara occidental ne faisait pas partie, dans l'histoire de la qualification coloniale du « bled Siba », localisé, par le colonialisme et à tort et par le Maghzen d'autrefois dans les Atlas marocains, lieux des tribus dites insoumises au pouvoir des rois alaouites.

Il faut revenir aux assises structurelles de la monarchie pour en comprendre son application récente au Sahara occupé.

Le comportement des colons marocains, installés dans les territoires occupés, constitués en différentes occasions en « milices au nom du roi » pour épauler des différents corps d'armées marocains dans les événements de l'Aaïun, Smara, à partir du 8 novembre est un signe du retour de la Siba que le Maghzen a mis en œuvre. Ce procédé n'est pas sans rapport avec la conclusion de Jean Waterbury et d'autres écrivains constatant que le pouvoir au Maroc est fondé sur l'usage de la violence, comme régulateur, qui renforce l'obligation des Marocains de faire allégeance au roi. S'appuyant sur la nomenclatura fassi, et d'autres fiefs du royaume qui bénéficiaient des passe-droits et privilèges confortés par des postes-clefs du royaume.

Cette politique de la siba s'étend au Sahara occidental en donnant les privilèges à des notables sahraouis pour les assimiler au pouvoir monarchiste : « le pain du sucre » offert autrefois par l'Espagne à quelques Chioukh sahraouis pour les rallier au plan de l'autonomie proposé en 1967, est remplacé avec faste, 35 ans après, par les privilèges offerts par le Maroc.

Ainsi, outre l'occupation illégale des territoires sahraouis depuis les accords de Madrid, le Maroc, encourage sa Siba quand le Makhzen s'appuie et tolère l'action des civils marocains qui ont chargé à maintes reprises sur les étudiants

sahraouis dans les universités marocaines, utilisant, parmi d'autres moyens, le clivage culturel entre arabes et berbères.

Deux exemples parmi plusieurs autres l'attestent : des étudiants sahraouis ont été agressés, le 3 octobre 2005, à l'intérieur de la cité universitaire de Casablanca par des employés de cette institution qui ont saccagé leurs chambres, détruit documents, ordinateurs et autres affaires personnelles. Une autre répression contre des étudiants sahraouis dans plusieurs universités à Casablanca, Rabat et Marrakech, a eu lieu les deux semaines du 2 au 18 mai 2007, quand de violents accrochages ont opposé des étudiants sahraouis manifestant pacifiquement en faveur de l'indépendance, aux forces de la police. De récents témoignages du chaos créé par le nouvel investissement de la siba marocaine dans les territoires occupés viennent de la résolution du Parlement européen (votée le 25 novembre), qui affirme : « *Les colons marocains, jeunes et adultes, assistés sur la voie publique des forces de sécurité marocaines ont violemment attaqué des étudiants et chômeurs sahraouis à El Aaiun, Smara, et Dakhla dans les territoires occupés du Sahara Occidental.* »

La tolérance délibérée du pouvoir public marocain à l'usage de la force par les milices interposées lors des événements de l'Aaiun, après le démantèlement du camp de Gdeïm Izig, entre donc dans cet usage délibéré de semer les troubles dans l'esprit des Marocains vis-à-vis de la population sahraouie devenue minoritaire chez elle (7 Marocains venus au Sahara occidental depuis 1976 contre un Sahraoui). Il va sans dire que le recours à ce procédé ne peut être expliqué que par la politique de la Siba que le Maghzen central dont le Maroc fut autrefois « *victime* » réhabilite de plus en plus comme arme de guerre. Comme si les 165 000 hommes de troupes (voir les rapports du secrétaire général des NU depuis 1995) et les différents corps, de la répression, stationnés en permanence au Sahara occidental à la droite des murs de la honte, ne suffisaient plus pour maintenir l'ordre monarchiste au Sahara occidental, même contre une population minoritaire et pacifiste.

Ce procédé archaïque, souvent occulté dans les écritures relatives à l'invasion du Maroc du Sahara occidental, prouve l'échec hégémonique monarchique dans ses différentes tentatives de faire taire les Sahraouis qui veulent leur indépendance.

#### *4° Les jugements expéditifs marocains post Gdeïm Izig*

Tout au long de l'occupation marocaine depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1991, les Sahraouis sont conscients qu'ils ne peuvent résister efficacement qu'en constituant en associations (par exemple, ASVDH CODAPSO, CODESA et plusieurs d'autres). Toutes plaident l'action pacifiste contre les exactions commises par le Maroc au Sahara occidental.

Le deuxième communiqué du Comité sahraoui du dialogue (CSD) avec l'autorité marocaine à Gdeïm Izig, montre comment l'accord conclu entre les deux côtés postule le recensement général du nombre des réfugiés (20 000 Sahraouis abrités dans 6 000 tentes de fortune) par les responsables sahraouis du Camp en attendant une réponse de la part des autorités marocaines aux revendications politiques des réfugiés. Pendant que le ministère marocain de l'intérieur table sur les aides sociales allouées aux réfugiés de Gdeïm Izig.

Or, le développement économique et social géré par des organismes marocains installés dans ces régions occupées, n'était pas financé par le budget du roi Hassan II et par son fils régnant, mais, bel et bien par le pillage et l'exploitation intensive, depuis 1976, des richesses naturelles du Sahara occidental depuis 1976. En outre le Maroc est bénéficiaire des fonds européens (assignés aux pays dits de la politique de voisinage) avec une dotation de 654 millions d'euros pour la période entre 2007-2010, uniquement pour permettre au

Portugal et à l'Espagne de pêcher sur les rivages du Sahara occidental, comme ils l'ont toujours fait depuis plus d'un siècle.

L'autorité marocaine a rompu le dialogue avec le Comité et procédé au démantèlement brutal du Camp, le 8 novembre 2010 et a contraint les Sahraouis à marcher à pied jusqu'à la ville de l'Aaiun où les forces marocaines de l'ordre ainsi que la milice civile formée par des colons, les attendaient et ont procédé aux exactions sur les personnes et sur leurs biens (maisons, voitures, boutiques et tout ce que symbolise la culture sahraouie). Bilan provisoire : 11 morts, 723 blessés et 159 disparus.

La journée mondiale des droits de l'homme, le 10 décembre 2010 coïncide avec les arrestations et enlèvements qui se poursuivent au Sahara occupé : au moins 119 sahraouis sont détenus à la prison de l'Aaiun sans procès ; 18 sont au secret et à l'isolement depuis plus d'un mois à la prison militaire de Rabat (Maroc).

La justice marocaine a décidé d'inculper une quarantaine de personnes sous l'accusation notamment de mise à feu et de destruction de biens publics et privés. Plusieurs d'entre eux sont accusés d'attenter à la sécurité intérieure de l'Etat. Parmi eux figure Anâama Asfari, Coprésident de l'association franco-sahraouie CORELSO (Ivry/Seine) et Observateur judiciaire à tous les procès de militants sahraouis depuis le soulèvement de 2005, enlevé le 7 novembre, cinq jours après la publication de ce deuxième communiqué du CSD et mis au secret jusqu'au 6 décembre. (Voir le récent compte-rendu de Claude Mangin, du 9 décembre 2019 : *visite de Claude Mangin à son époux Enâama Asfari à la prison de Salé*, 5 p.), ainsi que 11 autres Sahraouis présentés au tribunal militaire de Rabat, le 5 décembre 2010).

Suite à ces arrestations, le procureur général du roi à la cour d'appel de El Aaiun a transféré le 11 décembre 2010, six activistes et défenseurs des droits humains à la prison noire de l'Aaiun : Ghaliâ Joumani Faddala Jaouda, Ndour El Houcine, Labras Mustapha, Med Ali Sid Ezain, Mokhtar Mraizig. Et Ahmed Soubaii est transféré à la prison de Salé. Le procureur général a libéré Said Jaouad. Le Comité du dialogue et de suivi du démantèlement du Gdeïm Izig cite, dans sa lettre adressée le 15 décembre aux Membres de la Commission d'enquête parlementaire marocaine : 127 Sahraouis (dont 6 femmes) incarcérés dans la prison de l'Aaiun et 19 autres Sahraouis, incarcérés et différés au tribunal militaire de Rabat.

Le document historique, infra, qui nous est parvenu du CSD du Camp de Gdeïm Izig, le 2 novembre, traduit par nos soins, montre la prudence de ce Comité du dialogue dans le feu de l'action face aux manœuvres et le dictat des représentants locaux, mandatés par la monarchie au Sahara Occidental

Ali Omar Yara

*« Communiqué à l'opinion publique »*

*Gdeïm Izig, le 2 novembre 2010.*

*« Suite au premier communiqué des deux comités de dialogue et d'information du Campement des réfugiés de Gdeïm Izig, et après une série de négociations avec la délégation de la province (de l'Aaiun) envoyée par l'administration centrale en vue de trouver une solution juste aux revendications formulées par les contestataires, réfugiés, ce deuxième communiqué, informe l'opinion publique des dernières évolutions et pour clarifier son point de vue sur ces récents événements.*

*Un recensement général des habitants du campement sur la base d'un accord de principe sur les revendications de ces réfugiés a été décidé en commun*

*accord, après une série de rencontres, entre d'une part, nous, (le Comité de dialogue représentant l'ensemble des réfugiés sahraouis du camp de Gdeïm Izig) et d'autre part, le groupe des Wallis du ministère de l'intérieur.*

*Pendant que les Comités internes du Campement effectuaient l'opération de recensement, en appliquant l'esprit de l'accord conclu, nous avons été surpris, par l'annonce de la part de l'autorité administrative dans les mass médias, sans aucune consultation préalable avec nous, les membres du comité du dialogue, sans en avoir été avertis du déclenchement, en présence des autorités, des notables et des élus locaux, de l'opération d'attribution des parcelles de terrain, de construction, en faveur de quelques veuves et de la distribution des cartes de secours social à des personnes qui n'ont rien à voir avec les réfugiés sahraouis de Gdeïm Izig. Opération soutenue par une couverture médiatique. Il s'agit d'une nouvelle comédie, élaborée et exécutée par la préfecture de l'Aaiun, en vue de propager les mensonges et fabriquer les solutions partielles dénuées de toute légitimité et crédibilité.*

*Le Comité du dialogue qui présente l'ensemble des réfugiés sahraouis de Gdeïm Izig proteste énergiquement contre cette rupture abusive de l'accord conclu et dénonce le travail d'une seule partie qui s'efforce d'imposer la politique du fait accompli et, par-dessus le marché, occulte la réalité du camp fraîchement installé et écarte le Comité du dialogue pour qu'il ne joue aucun rôle dans la solution du problème.*

*Le Comité avise l'opinion publique de ce qui suit :*

*1° Notre refus de ce comportement irresponsable de l'autorité locale que nous considérons comme une politique menée unilatéralement par l'autorité, et contraire à tous accords conclus.*

*Nous lui incombons la responsabilité et les conséquences de toutes ces initiatives improvisées.*

*2° Nous ne sommes pas responsables de toutes les solutions artificielles adressées aux médias et de la propagation des mensonges sans aboutir à la solution définitive du problème.*

*3° Nous sommes parfaitement conscients des tentatives désespérées menées par les autorités locales en vue d'un investissement pervers du tribalisme et du clanisme aux fins de diviser l'entité du camp et pour tenter d'attenter à sa cohésion et son unité.*

*Nous affronterons ces tentatives et nous les mettrons en échec.*

*4° Nous demandons aux autorités concernées de lever le siège sécuritaire et médiatique qui accable le camp des réfugiés sahraouis de Gdeïm Izig.*

*5° Nous sommes convaincus, nous, les réfugiés sahraouis de Gdeïm Izig, du bien fondé et de la justesse de notre résistance et affirmons notre détermination à mener toutes formes de combat, jusqu'à l'aboutissement de toutes nos revendications légitimes, qui s'incarnent dans notre droit de vivre dignement sur notre terre.*

*Nul ne peut être spolié de ses droits tant qu'il les revendique.*

*Les richesses de notre terre garantissent notre avenir.*

*Du Comité du dialogue  
L'association du camp des réfugiés sahraouis à Gdeïm Izig ».*

Traduit de l'Arabe par AOY, Paris.

## بيان للرأي العام

تبعاً للبيان الأول الصادر عن لجنتي الحوار و الإعلام بمخيم أكديم إزيك للنازحين الصحراويين، و بعد سلسلة المفاوضات مع لجنة الولاية القادمة من الإدارة المركزية، بهدف التوصل إلى حل عادل لمطالب النازحين المحتجين، تتقدم لجنة الحوار للمخيم ببيانها الثاني لإطلاع الرأي العام على آخر التطورات وتوضيح وجهة نظرها في ما آلت إليه مجريات الأحداث.

بعد سلسلة اللقاءات التي جمعتنا كلجنة الحوار \_ الممثلة لمجموع النازحين الصحراويين بمخيم أكديم إزيك \_ مع لجنة الولاية القادمة من وزارة الداخلية، تم الاتفاق على إجراء إحصاء عام لسكانة المخيم على أساس الموافقة المبدئية على تلبية مطالب النازحين.

وأثناء انهماك اللجان الداخلية للمخيم في عملية الإحصاء تنفيذاً لهذا الاتفاق، فوجئنا \_ من خلال وسائل الإعلام، بدون أي تنسيق مسبق معنا أو حتى إشعارنا \_ بانطلاق عملية توزيع البقع على بعض الأمل و توزيع بطائق الإنعاش على أشخاص لا صلة لهم بمخيم النازحين الصحراويين بأكديم إزيك، وذلك بحضور السلطات و (الأعيان و المنتخبين) و تغطية إعلامية في مسرحية جديدة تم الإعداد لها و إخراجها بمقر ولاية العيون بغرض تسويق الأكاذيب و فبركة حلول جزئية فاقدة للشرعية و المصداقية.

إن لجنة الحوار الممثلة لمجموع النازحين الصحراويين بمخيم أكديم إزيك إذ تستنكر بشدة هذا الخرق السافر للاتفاق المبرم و العمل الأحادية الجانب الرامي إلى فرض سياسة الأمر الواقع و محاولة إقصاء واقع المخيم و تغيبب لجنة الحوار من أي دور في حل المشكل، تعلن للرأي العام ما يلي :

- رفضنا لهذا العمل اللامسؤول من طرف السلطات المحلية و نعتبره تكريسا للسياسات الأحادية المنافية لكل الشعارات المرفوعة من قبيل إشراك الساكنة المحلية في تدبير شؤونها؛ و نحملها مسؤولية تبعات ما أقدمت عليه.
- براءتنا من أية حلول صورية تستهدف الإعلام و تروج الأكاذيب دون التوصل لأي حل جذري للمشكل
- و عينا التام بالمحاولات اليائسة للسلطات المحلية في التوظيف السيئ للقبيلة و الفئوية قصد تجزئ مكونات المخيم و ضرب تماسكه و وحدته؛ و تصدينا لهذه المحاولات و إفشالها.
- مطالبتنا السلطات المعنية بفك الحصار الأمني و الإعلامي المضروب على مخيم النازحين الصحراويين بأكديم إزيك.
- تأكيدنا \_ نحن النازحين الصحراويين بأكديم إزيك \_ على صمودنا و استعدادنا لخوض كافة الأشكال النضالية إلى حين تحقيق مطالبنا المشروعة و المتمثلة في حقنا في العيش الكريم على أرضنا.

ما ضاع حق وراءه مطالب، خيرات أرضنا كفيلة بتشغيلنا

عن لجنة الحوار

تنسيقية النازحين الصحراويين

بمخيم أكديم إزيك